



Projet Éducatif Du Territoire

2018/2021



Carte d'identité du PEDT de la commune de Romagnat

PERIODE DE VALIDITE DU PROJET

Date de présentation du projet : 8 novembre 2018. Le PEDT de la Mairie de Romagnat sera signé pour une durée de 3 ans : 2018-2021.

Rappel du contexte : Suite à la validation par l'Education Nationale de la nouvelle organisation des rythmes scolaires portée à 4 jours, il a été décidé de mener une réflexion sur les nouveaux horaires de écoles et l'accueil extrascolaire du mercredi. Dès septembre 2018, le retour à la semaine de 4 jours de classes a entraîné une nouvelle répartition des heures de classes sur la journée avec des changements d'horaires, la suppression des TAP et le retour du mercredi libre pour tous les enfants.

Le PEDT s'appuie sur des orientations et objectifs stratégiques, menés dans le cadre d'une politique ambitieuse construite avec l'aide de partenaires institutionnels et associatifs. Ce projet a vocation à devenir un outil cadre de référence pour l'ensemble de la communauté éducative du territoire, dans une perspective de cohérence, de continuité et de concertation. Il invite l'ensemble des acteurs concernés à repenser les politiques éducatives en améliorant l'articulation et la cohérence des temps de l'enfant tout en questionnant la place de chacun.

Ce projet n'a donc pas vocation à créer des activités périscolaires puisqu'elles existent déjà depuis quelques années mais à adapter l'offre éducative sur le territoire. Construit sur la base d'une dynamique de concertation (**partie 1**), il a pour finalité d'améliorer la qualité des accueils sur le territoire en assurant une cohérence éducative (**partie 2**).

Nom du correspondant : Anne-Marie DI TOMMASO

Fonction : Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires et à la jeunesse.

Adresse : Mairie de Romagnat Château de Bezance 63540 ROMAGNAT

Téléphone : 04 73 62 79 79

Adresse électronique : anne-marie.ditommaso@ville-romagnat.fr

PERIMETRE & PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné : commune de Romagnat (Romagnat, Saulzet le Chaud, Opme). Le territoire ne se situe pas en zone d'éducation prioritaire

Public concerné : le PEDT concerne prioritairement les enfants de 3 à 11 ans et s'applique aux temps scolaires, périscolaire et extrascolaire.

Durée du PEDT : 3 ans septembre 2018 à juin 2021

Nombre total d'enfants : 545 (septembre 2018)

⇒ Niveau maternelle

Moins de 3 ans = 0

Entre 3 et 5 ans : 211

⇒ Niveau élémentaire : 334

⇒ Niveau secondaire : 0

Périmètre temporel : la commune de Romagnat a fait le choix d'aller plus loin que les recommandations ministérielles et a élargi son PEDT à l'ensemble du périmètre du champs de l'éducation jeunesse aux trois temps, à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il dépasse également le cadre de l'offre municipale pour s'ouvrir à l'ensemble des propositions et projets du territoire notamment au canton d'Aubières et Pérignat-lès-Sarliève.

Cependant, une attention particulière est portée sur les passerelles et les transitions entre les différents temps. La démarche engagée par le PEDT est basée sur l'implication de tous les acteurs éducatifs concernés, dans l'élaboration de ce projet. La mise en œuvre et l'évaluation du ce projet.

Mode d'inscription scolaires, périscolaire et extrascolaire :

- ⇒ Portail famille
- ⇒ Dossier Unique d'Inscription (mis en place dès septembre 2018) cf.*annexe
- ⇒ Inscription modulable possible à l'année et par trimestre

Modalités d'information des familles

- ⇒ Portail famille via site web
- ⇒ Affichage
- ⇒ Rencontres au secrétariat éducation jeunesse

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	3	0	3
Écoles élémentaires	3	0	3
Établissements secondaires	0	0	0

Établissements publics privés total :

- ⇒ Écoles maternelles : 2
- ⇒ Écoles élémentaires : 2
- ⇒ École primaire : 1

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés : lundi, mardi, jeudi, vendredi

- ⇒ Jacques Prévert
- ⇒ Louise Michel
- ⇒ Boris Vian

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT : 500

PARTIE 1. UNE DEMARCHE PARTAGEE

Les partenaires associés au projet permettent de croiser les approches pour aboutir à un point de vue partagé.

Services de l'Etat	Mairie de Romagnat	Les associations	Délégués de parents d'élèves et bénévoles
Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocation Familiale	Le service éducation jeunesse, le service culturel, les services techniques, le CCAS	Flep, Clubs sportifs, école de musique, associations culturelles	

STRUCTURE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est l'organe de concertation institutionnelle, technique et citoyenne. Il est constitué d'acteurs opérationnels du projet : les coordinateurs d'accueils périscolaires, des parents d'élèves désignés, d'enseignants délégués, de représentants des associations, référents territoriaux tels que les partenaires institutionnels (CAF, DDCS et DDEN, EN).

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable : Cécile PINCHARD

Fonction : Coordinatrice enfance jeunesse

Adresse : Mairie de Romagnat Château de Bezance 63540 ROMAGNAT

Téléphone : 06 99 05 40 63

Adresse électronique : cecile.pinchard@ville-romagnat.fr

Modalités de pilotage (mise en place d'un COPIL et d'ateliers) :

Présentation du PEDT 2018-2021 le 8 novembre 2018 et sera évolutif suite au COPIL PEDT du 27 novembre 2018.

Le comité de pilotage constitué se réunira en fonction des besoins repérés et sera tenu informé lorsque ce sera nécessaire. Différentes techniques d'animation seront mises en œuvre pour fédérer la communauté éducative autour du projet (des ateliers PEDT ainsi que des enquêtes auprès de familles, des équipes et des enfants seront proposés). A minima, il est prévu 2 réunions annuelles : en novembre (à la suite des élections de parents d'élèves) et en juin.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet

Tout projet doit envisager son évaluation car le propre d'un projet est d'être évolutif ne serait-ce que parce que l'environnement pour lequel et dans lequel il a été conçu évolue. Le projet éducatif est un outil et un guide de travail pour une équipe de direction. A chaque fin de séjour ou de saison, il peut être demandé, à chaque équipe, dans son bilan, de faire un retour permettant d'évaluer en quoi ce projet rempli ou non sa fonction.

Le projet éducatif support à la mise en place de projets pédagogique :

Le projet éducatif permettra de cadrer les objectifs pédagogiques d'actions nouvelles. La fréquentation de nos différentes actions est bien entendu un élément essentiel de l'évaluation. Ceci nous permet de mesurer l'adaptation de nos propositions à la demande des familles. L'évaluation doit être utilisée pour améliorer la qualité des accueils.

Les critères seront d'ordre quantitatif : régularité, participation aux activités proposées...et d'ordre qualitatif : évolution de l'enfant, relations avec les autres enfants et les adultes, intégration des règles de vie...

Différents outils seront utilisés pour l'évaluation ; les conseils d'enfants, les réunions de bilan avec les équipes d'animation, les réunions avec les parents, les enseignants, les enquêtes de satisfactions adressées aux parents et aux enfants.

- Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) : *Indicateurs quantitatifs* : nombre d'inscrits, de participants, nombre d'associations associées, nombre de projet menés, nombre de projets transversaux menés. *Indicateurs qualitatifs* : retour des différents acteurs de la communauté éducative et des enfants sur la qualité des activités proposées, leurs intérêts, la fatigue des enfants.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PEDT

La commune de Romagnat souhaite conduire ce projet afin que chaque enfant découvre différents domaines d'activités : sportif, culturel, artistique ludique, créatif et protection de l'environnement. Elle soutient la prise en compte des attentes de chacun en choisissant un domaine privilégié.

Construire un environnement éducatif épanouissant : en mobilisant tous les acteurs du territoire afin de garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants, assurer une continuité éducative (entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) et affirmer le rôle des parents en favorisant leur participation.

- Soutenir les structures associatives de la collectivité et s'appuyer sur leurs compétences et savoir-faire. En ouvrant les temps périscolaires aux associations, celles-ci retrouvent un second souffle en retrouvant plus d'enfants participant à leurs activités.

- Faire évoluer les différents ateliers, amener de la diversité, du renouvellement en appui sur les associations. En même temps, maintenir l'atelier « jeux libres » parce qu'il permet une réelle détente des enfants selon leurs propres rythmes, leur état de fatigue en fin de journée et leurs envies.
- Poursuivre la réflexion engagée sur les spécificités des enfants de l'école maternelle en vue de faire des propositions et maintenir un rythme adapté.
- Organiser le temps péri et extrascolaire pour permettre de mieux prendre en compte le rythme des enfants.

Faire évoluer la dynamique de travail pluri-acteurs :

- Engager une dynamique pluri-acteurs permettant de mettre en place des actions, des projets portés dans les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. La mise en place ponctuelle d'initiatives éducatives partagées entre équipe pédagogique et personnel de l'équipe de loisir sera encouragée.
- Construire des règles communes quand elles existent.
- Des idées de thématiques ont été évoquées et peuvent, en fonction des intérêts, se concrétiser par une collaboration entre d'autres acteurs du territoire

Réaffirmer les valeurs de la République dans les actions éducatives

- Faire des espaces péri et extrascolaires un lieu d'exercice actif de la citoyenneté en favorisant le respect des différences, des règles de vie commune.
- Mener des actions de citoyenneté (chorale, ramassage de bouchons, campagne de solidarité de la JPA pour la promotion des vacances collectives...).
- Accorder une place à la différence (participation à des événements comme le téléthon, avoir des moments d'échanges réguliers avec les enfants sur le sujet de la différence, du handicap, organiser des activités avec des intervenants).
- Accorder une place à l'intergénérationnel sur certains projets afin de favoriser la rencontre avec des personnes plus âgées.
- Le patrimoine local : visite de lieux publics ou privés
- Orienter certains projets vers les dimensions d'éducation à l'environnement et au développement durable (jardins familiaux, lien avec la LPO.)

L'évolution de l'offre éducative sur les temps péri et extrascolaires et notamment, la diversification des activités et des intervenants, nécessite d'adapter l'organisation des équipes d'animation : mise à jour quotidienne des registres, localisation précise des enfants. De plus, la diversité des structures où auront lieu les activités nécessite d'organiser les déplacements des groupes en fonction des activités et des inscriptions (à pied et/ou minibus). Il faudra, dans le même temps, réunir les conditions d'encadrement garantissant la sécurité de tous les enfants.

PARTIE 2. LA COHERENCE DES OFFRES EDUCATIVES SUR LE TERRITOIRE

1. LES OFFRES EDUCATIVES PAR THEMATIQUES

La présentation thématique de l'offre apporte une vision globale et structurée en fonction du lieu d'accueil, des tranches d'âges et des dispositifs

Thématiques	Offres éducatives par thématiques					
	0/3 ans	3/6ans	7/11 ans	12/15ans	16/17ans	18 ans et +
Accueils collectifs mineurs (ACM)	Relais Assistants Maternels canton					
	Multi-accueil					
		Périscolaire				
		ALSH				
				Le promeneur du net		
				Conseil des jeunes		
Aide à la réussite scolaire		Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)				
			Dispositif après l'école étude-accompagnement Scolaire par association Amicale laïque			
Culture, spectacle	Spectacles jeune public pour les scolaires dans le cadre de la saison culturelle					
		Ateliers/ activités proposés en lien avec le projet pédagogique de l'ALSH				
Sport		Encadrement des activités sportives en milieu scolaire				
		Encadrement des activités sportives sur le périscolaire				
	Pédibus : accompagnement des enfants après l'école vers les associations					
			Stages sportifs vacances scolaires			
Musique		Intervention en milieux scolaire et périscolaire				

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

➤ **L'encadrement et activités**

L'accueil périscolaire est encadré par une équipe d'animation professionnelle composée des agents d'école, des Atsem et d'animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance, CQP animateur périscolaire).

Dans chacune des écoles élémentaires et maternelles, les enfants inscrits aux temps périscolaires sont pris en charge avant et après la classe.

Compte tenu des incidences budgétaires importantes du PEDT, il est décidé de continuer d'adapter les effectifs d'encadrement en inscrivant le dispositif dans le régime dérogatoire des taux d'encadrement élargis :

- 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Cette orientation s'accompagne d'une démarche réelle de qualification du personnel permanent et du remplacement partiel des vacataires par des personnels sous contrats pluriannuels.

➤ **La journée type**

Accueil du matin : activités individuelles calmes (dessin, coloriage, jeux de société...)

Pause méridienne : temps de repas et de détente. Après et avant le déjeuner, les enfants jouent à l'extérieur ou en salle d'activité (selon la météo).

Pedibus /minibus : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil du soir : diverses activités en extérieur et en intérieur (selon la météo).

Etude : les enfants font leurs devoirs seuls et sont surveillés par un animateur.

Pour les enfants de l'école maternelle, seront proposées les activités dans les domaines suivants :

- Activités manuelles (Pâte à modeler, découpage, marionnettes, autour de la musique, Déci Patch, mandala, arbre automnal, autour de Noël, peinture, bricolage de saison, objets avec du matériel de récupération).
- Activités artistiques ou d'expression (Jeux de mimes et d'expression, comptines, contes).
- Activités sportives et jeux (Jeux de ronde, motricité, jeux extérieurs, initiation au rugby, parcours vélo, jeux de balles, jeux d'attrape, jeux chantés et dansés, jeux de construction, jeux symboliques, jeux d'équipe, escalade, grands jeux dans le parc)
- Activités culturelles et citoyenneté (Jeux de société, contes, ateliers lecture, bibliothèque, histoires, jardinage, jeux traditionnels du monde)

Pour les enfants de l'école élémentaire :

- Activités manuelles (Origami, modelage, Brico boîte, mandala, marionnettes, mini-théâtre, carte en 3D, manga, attrape-rêves, carnet de vacances, autour des perles, fils tendus, pantin articulé, calligraphie, fabrication d'un baby-foot, d'un jeu de petits chevaux, d'un jeu de dames, papier tressé)
- Activités artistiques ou d'expression (Jeux de mimes et d'expression, danses de différentes formes, éveil musical)
- Activités sportives et jeux (Sports collectifs, tir à l'arc, judo, lutte, VTT, ping-pong, badminton, pétanque, kindball, tchoukball, flag, acrosport, gymnastique, jeux de construction, jeux coopératifs et collectifs, relaxation)
- Activités culturelles et citoyenneté (Anglais, espagnol, initiation au langage des signes, italien, Ateliers culinaires, expériences scientifiques, visites de la mairie, de la caserne, d'expositions, jeux de stratégie, médiathèque)

➤ **Le pedibus / minibus**

Un convoyage gratuit est organisé par le service Education/jeunesse pour permettre aux enfants de se rendre de leur école à des activités proposées par des associations partenaires.

Ecoles Jacques-Prévert et Louise-Michel : pédibus de 16 h 30 à 17 h

Les enfants encadrés rejoignent à pied les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

Ecole Boris-Vian : minibus de 16 h 40 à 17 h

Les enfants empruntent un minibus pour rejoindre les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

Comment fonctionne le pedibus/minibus ?

La famille inscrit l'enfant à une activité auprès de l'association en précisant si l'enfant utilisera le pedibus/minibus ou ira à l'activité par ses propres moyens.

A la fin de l'activité, la famille vient chercher l'enfant dans les locaux de l'association.

LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES DES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu de pratique des loisirs éducatifs.

Il s'adresse aux enfants et aux jeunes. Il répond aux aspirations des jeunes grâce à la mise en place d'activités. Le rôle des équipes d'animation est en effet de proposer des activités nouvelles et originales dans lesquels les enfants pourront s'investir individuellement ou collectivement. Les associations sportives ou culturelles, les volontaires bénévoles, sont sollicités afin d'enrichir les propositions d'activités.

- Pour les enfants de moins de 6 ans : semaines de vacances à thème, sortie hebdomadaire, activités ludiques intérieures et extérieures, repos méridien, piscine
- Pour les enfants de plus de 6 ans : semaines de vacances à thème, sortie hebdomadaire (nature ou culture-musée), séjours en partenariat avec l'AREOVEN, piscine, bivouac au centre, cinéma de plein air...

L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage essentiel de la vie collective où les avis de chacun peuvent être pris en compte.

C'est un lieu de socialisation important entre les enfants ainsi que pour les équipes d'animation. Les parents des enfants inscrits à l'accueil de loisirs ont une place importante. Si bien souvent la prise en charge de la garde demeure le motif prioritaire pour inscrire ces enfants, la qualité pédagogique, la qualité relationnelle, l'écoute et la prise en compte des souhaits et des remarques des familles sont essentielles. Elles doivent alimenter au quotidien la réflexion sur les manières d'agir, de proposer, d'informer, d'accueillir.

Les équipes éducatives adapteront les moyens de communication afin de rendre lisible la pédagogie mise en place. Être à l'écoute ne veut pas dire cependant répondre positivement à toutes les demandes, l'équipe reste garante de son projet pédagogique.

L'accueil de loisirs est agréé, contrôlé et soutenu par différents organismes institutionnels : Jeunesse et Sports, la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle et Infantile

L'accueil de loisirs, dans son organisation et son fonctionnement est conforme aux critères exigés, notamment par l'État. Ceci garantit l'ensemble des moyens nécessaires à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis : locaux, matériels, normes et qualifications de l'encadrement.

Le projet éducatif qui définit l'ensemble des objectifs visés, les projets pédagogiques qui précisent les actions, les objectifs opérationnels et les moyens mis en place sont contrôlés et font l'objet d'un agrément de la part de ces institutions. L'accueil de Loisirs se définit comme un lieu éducatif complémentaire aux actions réalisées dans d'autres cadres : celui de la sphère privée (la famille), de la sphère publique (l'école) et celui proposé par les associations sportives et culturelles complémentaires de l'école publique.

L'accueil de loisirs est souvent un premier lieu d'expérience de travail pour les jeunes animateurs qui y participent. En cela, il est un lieu privilégié pour l'apprentissage de la prise de responsabilité et la découverte du travail en équipe. Il est pour certains jeunes un élément essentiel dans la construction de leur vie d'adulte actif et responsable.

NOUVEAUTE : L'ACCUEIL DES MERCREDIS

➤ L'organisation générale

Le service éducation jeunesse propose 5 formules d'accueil pour le mercredi. L'accueil a lieu dans les locaux partagés avec le FLEP (avenue de la République) de 7 h 30 à 18 h.

Sera appliqué un taux d'encadrement des enfants à :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Jacques-Prévert entre 12 h et 13 h.

Les enfants sont répartis en trois groupes : maternelles, moyens, grands.

L'accueil a lieu à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Pour les enfants d'Opme et Saulzet-le-Chaud, une navette est mise en place le matin :

- Départ d'Opme (arrêt T2C) à 8 h
- Départ de Saulzet-le-Chaud (école Boris-Vian) à 8 h 10

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	De 7 h 30 à 9 h30	De 17 h à 18 h
Mercredi matin sans repas	De 7 h 30 à 9 h30	De 11 h 30 à 12 h 30
Mercredi matin avec repas	De 7 h 30 à 9 h30	De 13 h à 13 h 30
Mercredi après-midi avec repas	De 11 h 30 à 12 h	De 17 h à 18 h
Mercredi après-midi sans repas	De 13 h 30 à 14h	De 17 h à 18 h

➤ Les différents projets d'animation

Ils sont proposés à l'accueil de loisirs le mercredi pour la saison 2018/2019 répondent aux trois objectifs fixés par le Projet Éducatif du Territoire de la commune et sont déclinés en 3 axes éducatifs :

- ⇒ La citoyenneté
- ⇒ Le développement durable
- ⇒ L'accessibilité

AXE 1. LA CITOYENNETE

– Le projet intergénérationnel :

Depuis 2016 et pour la 3eme année l'accueil de loisirs du mercredi et l'EHPAD « Les tonnelles » collaborent sur un projet intergénérationnel. Par le partenariat des animatrices de chaque structure (Karine Bozzo : EHPAD, Margot : Animatrice du groupe des grands) un mercredi par période, un partage des activités a lieu entre le groupe des grands et un groupe de personnes âgées. Ateliers cuisine, découverte de jeux en bois, animation WII tout est réuni pour permettre la création d'un lien social entre les générations.

Les objectifs :

- Favoriser le lien social, rompre l'isolement
- Répondre aux besoins de chacun par le biais de rencontres : besoin de réassurance, d'estime de soi, de reconnaissance, d'interactions...
- Favoriser la transmission de savoirs, savoir-être et savoir-vivre
- Intégrer les notions de partage et de respect.

- **Intégration de petits animaux de compagnie :**

L'accueil de loisirs de Romagnat accueille à ce jour des hamsters nains en cage. Il est à la charge des enfants, accompagnés de leurs animateurs, de soigner les rongeurs : apport d'eau, de nourriture, nettoyage des cages.

Les objectifs :

- Développer le sens des responsabilités et l'autonomie de l'enfant parallèlement lui permettre aussi de s'organiser en groupe : partage des tâches
- Aborder la notion d'éducation civique : respect de la nature et de la vie
- Apporter joie et bonne humeur

AXE 2. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Le projet recyclage :**

Tout au long de l'année l'équipe met en place des activités autour du recyclage, création d'objets à partir de récupération, collecte de bouchons, des ampoules (Recylum), de piles (Corépile) etc. Depuis deux ans nous disposons de poubelles jaunes et sensibilisons les enfants à faire le tri lors de leurs activités ainsi que pendant le temps du goûter.

Entretien d'un jardin pédagogique :

En continuité avec le projet « les échos-citoyens » mis en place à l'école Louise Michel les enfants de l'accueil du mercredi se rendent sur l'école et participent à des ateliers jardinage afin de perpétuer l'entretien du jardin pédagogique du périscolaire.

Les objectifs :

- Sensibiliser les enfants au recyclage des déchets (comment ? pourquoi ?)
- Introduire la notion de développement durable et de protection de son environnement

Pour l'année 2019, la commune de Romagnat souhaite mettre en place un projet de restaurant-self dans les écoles. Le choix d'implantation d'un self est encore à l'étude, en concertation avec les équipes d'élus et de la restauration afin d'adapter au mieux le projet des enfants aux locaux existants.

Les objectifs

- Autonomie et responsabilité des enfants
- Le concept de self s'intègre dans une démarche de développement durable en luttant contre le gaspillage alimentaire, le tri sélectif que les enfants réaliseront eux-mêmes et le traitement des biodéchets dans les composts des écoles

- **Les ateliers cuisine :**

Mise en place d'atelier cuisine à chaque période pour toutes les tranches d'âges.

La consommation/l'alimentation, dans un partenariat avec l'AMAP sera envisagée dans le but d'inscrire les enfants dans des habitudes et attitudes plus actives portées vers le respect des saisons, la connaissance des origines et moyens de fabrication des produits.

Les Objectifs :

- Éducation alimentaire (équilibre des repas)
- Développement de l'autonomie (je cuisine moi-même mon goûter)
- Découverte du goût, différenciation des saveurs

Mise en place d'atelier cuisine à chaque période pour toutes les tranches d'âges.

L'atelier consiste à proposer à un petit nombre d'enfants de cuisiner le goûter pour tout son groupe, ils participent également à l'achat des ingrédients dans un commerce de proximité (SPAR).

- La consommation/l'alimentation avec un partenariat avec l'AMAP sera envisagée dans le but d'inscrire les enfants dans des habitudes et attitudes plus actives portées vers le respect des saisons, la connaissance des origines et moyens de fabrication des produits.

- **Le CPIE de Theix (jeux de plein air, activités autour de l'environnement) : *Entre ville et nature, pour de meilleurs rapports entre l'Homme et son environnement***

Le C.P.I.E Clermont-Dômes, artisan du changement environnemental, a pour missions d'éduquer et de sensibiliser à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable, ainsi qu'accompagner les territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs. Le C.P.I.E s'adresse à un vaste public de tout âge : scolaires, accueils collectifs de mineurs, maisons de

quartier, familles, adhérents CPIE, adultes en formation professionnelle, personnes en situation de handicap, collectivités et acteurs locaux, établissements publics et privés...

Le centre propose diverses activités et met à disposition des locaux pour les accueils. Dans le cadre de son thème « Nature et petites bêtes » l'accueil de loisirs de Romagnat a pour projet de travailler en lien avec le CPIE afin de faire profiter des espaces et des animations à son public.

AXE 3. ACTIONS AUTOUR DU HANDICAP

La ville de Romagnat poursuit une politique en faveur des enfants porteurs de handicap en favorisant leur inclusion dans l'accueil de loisirs. Une réunion d'information avec le DHALIR s'est tenue lors de l'été 2018 afin de pouvoir anticiper les prochaines étapes de mise en œuvre de l'accueil adapté sur les mercredis et vacances scolaires. Cette volonté se traduit également par la mise en place de projets autour du handicap.

En effet, chaque année un projet de sensibilisation aux différents types de handicap est mis en place auprès du public de l'accueil du mercredi. Pour se faire les interventions de plusieurs associations permettent la création d'animations diverses :

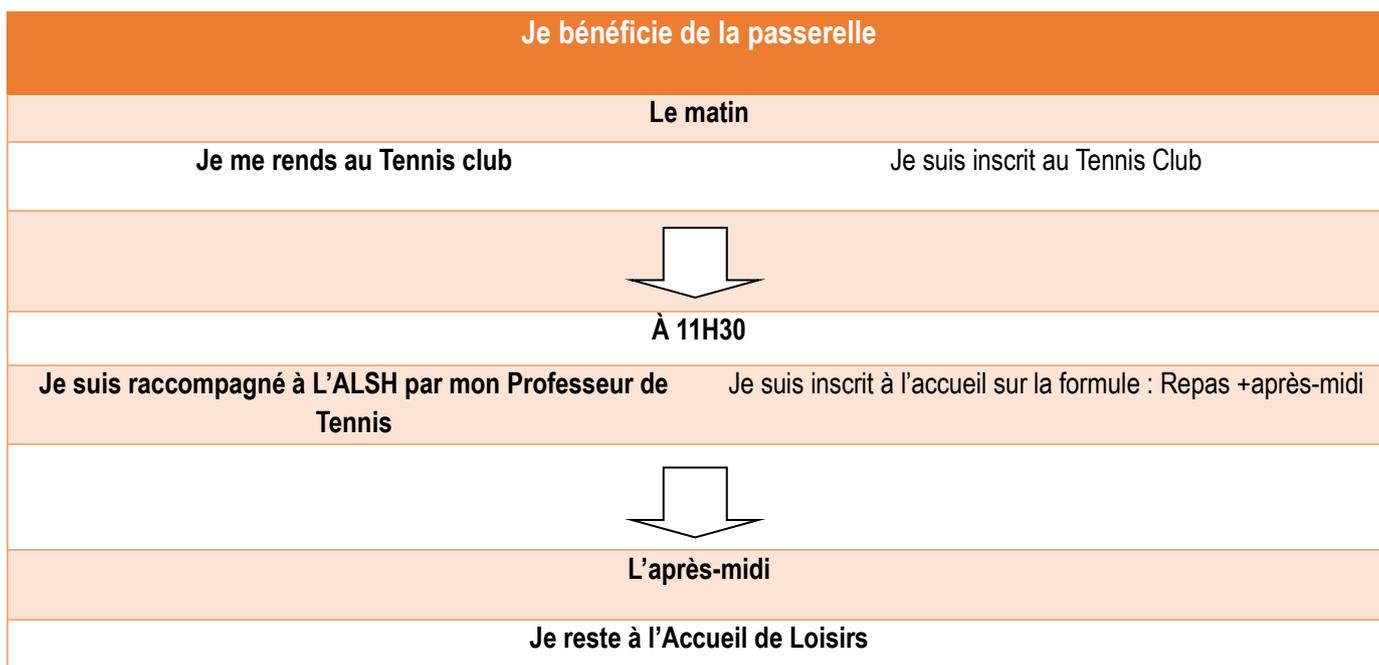
- Handischool : Activités autour du « handisport » (rugby fauteuil ; torball etc.)
- Association des chiens d'aveugles
- Association sur le braille
- Association autour de la langue des signes

➤ **Les passerelles avec les partenaires**

- Lien avec les écoles :
 - **Le Projet d'Accueil individualisé (PAI)** : l'accueil de loisirs participe à la mise en œuvre de protocoles des enfants présentant des allergies alimentaires ou des maladies ayant des répercussions sur l'alimentation, notamment en assurant le suivi des enfants.
 - **La mutualisation des locaux et du matériel de l'école Jacques Prévert** : permet de mobiliser les ressources locales et renforce la communication entre les acteurs.

Les sciences enseignées en classe pourront servir de base à des projets éducatifs.

- Liens avec les d'autres partenaires
 - **La passerelle avec le RTC**
Une passerelle entre l'association du Romagnat Tennis Club et l'accueil de loisirs existe les mercredis matin afin de permettre aux enfants participant à des activités tennis/multisports d'être accompagnés à la fin de leurs cours par les encadrants du RTC directement sur l'accueil.



- **Le partenariat avec la maison des jeux :**

Un partenariat est établi entre les accueils périscolaires, l'accueil de loisirs et l'association « la maison des jeux ». Chaque période de l'année, en fonction des envies des enfants et des thèmes abordés l'accueil loue des jeux de société (jeux de plateau, jeux en bois etc.) afin de les faire découvrir aux enfants.

o Lien avec les services des collectivités

- **Le partenariat avec la médiathèque Arsène Boulay**

Chacun des groupes de l'accueil de loisirs, de 3 à 12 ans bénéficie de temps de visite à la médiathèque au moins une fois par période. Lecture contée par les animateurs ou le personnel de la médiathèque, des emprunts de livres ou encore petits spectacles, diverses animations autour du livre sont proposées.

A cette occasion les enfants apprennent également à utiliser un service de proximité : j'emprunte mes livres avec la carte de l'accueil de loisirs, je les utilise, j'en prends soin, je les rends avant la date butoir.

- **Sorties culturelles de proximité**

Organisation de diverses sorties extérieures à visée culturelle :

- ❖ Sortie dans les parcs de l'agglomération
- ❖ Visites des musées et des expositions : Lecoq, Bargoin, FRAC, etc.
- ❖ La semaine du court métrage : chaque année à l'occasion du festival du court métrage l'intégralité des enfants de l'accueil du mercredi participe aux séances de loisirs.

Exploitation d'un lien avec le service culturel de Romagnat :

- ❖ Visite des expositions de la galerie du parc
- ❖ Participation à des spectacles
- ❖ Mise en place d'un projet de rencontre avec une troupe d'artistes « Les ateliers du capricorne » en résidence dans la commune en octobre 2018 et mai 2019.

Cet échange a pour objectif de permettre aux enfants d'assister à la création d'un spectacle étape par étape. Les enfants pourront découvrir les différents métiers de scène, comédiens, musiciens, scénariste, technicien de lumière/son, décors et costumes. Les artistes pourront assouvir la curiosité du public, les ouvrir aux différents arts du spectacle.

2. L'ANALYSE DES OFFRES EDUCATIVES MUNICIPALES

Les offres éducatives municipales ont été analysées en fonction des principaux objectifs du PEDT. L'analyse porte sur les points clés du PEDT (la cohérence des offres éducatives, la continuité des services et leur accessibilité, la qualité de l'offre éducative, la place et le rôle de chaque acteur éducatif au sein de ce nouveau PEDT, la place des parents et la participation des publics)

➤ La cohérence éducative de l'offre sur le territoire est en cours de construction

La poursuite de la recherche de complémentarité entre l'offre éducative des temps scolaires et périscolaires est en cours de réflexion avec les différents acteurs.

➤ La dynamique pluri-acteurs

Des collaborations entre les différents services municipaux sont mises en œuvre. Ces dernières se tissent avec le développement de projets transversaux dont les thématiques portées sont diverses et riches :

- Le développement durable, une thématique émergente (Les accueils périscolaires et extrascolaire font appel tout au long de l'année à une diversité de services et de partenaires pour mettre en œuvre leurs projets d'animation ou encore l'intervention de l'ETAPS dans la mise en place de projets vélo et pédibus)
- La citoyenneté (dans le milieu scolaire, deux intervenants en musique et en sport sont mis à disposition des

enseignants ainsi de nombreux projets sont prévus chaque année en lien avec le projet des écoles. Les accueils périscolaires et extrascolaires développent des partenariats tout au long de l'année en fonction de leurs projets d'animation)

- La culture, une thématique particulièrement présente dans les projets scolaires, péri et extrascolaires
- L'accompagnement à la scolarité est abordé par la mise en place de l'étude après l'école (partenariat avec une association et l'Education nationale).
- La sensibilisation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) avec la mise en place du dispositif « les promeneurs du net »

➤ L'accessibilité territoriale et physique

Ces enjeux se traduisent sur le territoire par :

- Le maillage de l'offre municipale sur un nombre de dispositifs (la mise en place d'un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité accessibles à toutes les familles du territoire en fonction des tranches d'âges, l'accessibilité à des équipements culturels et sportifs, l'accompagnement à la scolarité, les actions transversales)
- L'articulation avec le tissu associatif complète l'offre éducative de la petite enfance à l'enfance et la jeunesse.

➤ La continuité de l'offre doit être retravaillée dans un cadre commun et partagé entre tous les acteurs du PEDT.

La qualité de l'offre éducative s'apprécie au regard d'objectifs structurants pour mener à bien une politique globale éducative sur le territoire. Les thématiques de la transversalité et de la mixité doivent être mises en œuvre au cœur de chaque projet porté dans le cadre du PEDT et abordés les points suivants :

- La variété et l'innovation des offres
- Le genre et le social
- Le territoire
- Les publics dits fragiles (porteurs de handicaps)

3. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

- Le PEDT en lien avec le Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2015/2019
- Les activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concerné) :

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement	En cours
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires	OUI
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire.	NON

ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

- Qualité et diversité de l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire avec la mise en place de projets transversaux.
- Bonne participation des parents sur le temps périscolaire
- 5 formules d'accueil sur les mercredis

- Des projets en cours de construction : la création d'un conseil des enfants à l'école Louise Michel, un projet vélo (à destination de publics séniors, enfants 3-15ans et enfant porteur de handicap, projet de mutualisation des ALSH au niveau du canton Aubière et Pérignat-lès-Sarliève.
- Mobilisation des ressources locales : de nombreuses associations désireuses de contribuer au PEDT, des équipements sportifs et culturels à disposition
- Suite au dernier Copil des modifications ont été apportées : amélioration de la communication avec les familles avec la mise en place du DUJE qui facilite les démarches administratives. Une stabilité des équipes avec un recrutement d'animateurs et garantir la formation professionnelle.

POINTS DE VIGILANCES

- Les emplacements géographiques différents et spécifiques des 3 écoles de Romagnat. L'école Boris Vian qui est située à Saulzet le Chaud, située à 3 km du centre-bourg et des infrastructures de la ville. Les 2 écoles de centre-ville ont, à proximité certains équipements mais d'autres sont éloignés et nécessitent l'organisation des transports en bus ou à pied
- Manque d'articulation entre les acteurs gérant les différents temps de l'enfant
- Une offre qui manque de lisibilité
- Nécessité de la mise en place d'une politique jeunesse qui sera menée au cours de l'année 2019 (en co-construction)
- Développer des projets partagés en matière de réussite éducative
- Poursuite et mise en place de la politique favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de loisirs
- Il est souhaité une complémentarité avec le temps scolaire
- Il est souhaité une contribution à l'éducation des enfants et des jeunes dans une perspective d'avoir des futurs adultes citoyens, respectueux, ouverts sur le monde

Le

La Préfète du Puy-de-Dôme	Le Maire de Romagnat	Le directeur académique des services de l'Education nationale
---------------------------	----------------------	---

ANNEXE

LA JOURNEE TYPE

Ecole	Jacques Prévert	Louis Michel	Boris Vian
Matin arrivée échelonnée	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h50
Pause méridienne	Maternelle 11h45 à 13h45 élémentaire 12h à 14h	Maternelle 11h45 à 13h45 élémentaire 11h50 à 13h50	12h à 13h40
Soir départ échelonné	16h30 à 18h30		16h40 à 18h
Pédibus/minibus	16h30 à 17h		16h40 à 17h
Etude pas de départ échelonné	17 h à 17h 30		

EXTRAIT DU RECUEIL DES TARIFS 2018-2019

Règles communes à l'ensemble des équipements en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

L'ensemble des prestations proposées sur la commune de Romagnat en direction de la petite enfance (le multi accueil), l'enfance et la jeunesse (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs et séjours de vacances), relève du service municipal enfance jeunesse ou du CCAS. Ces prestations sont accessibles prioritairement aux personnes domiciliées dans la commune et dans la limite des places disponibles, aux personnes scolarisées dans la commune de Romagnat. Toutefois, les personnes ne répondant pas à ces critères pourront bénéficier des prestations municipales dans la mesure des places disponibles.

Les tarifs des prestations du service éducation jeunesse sont différents pour les familles résidant à Romagnat et les celles ne résidants pas sur la commune. Ces tarifs dépendent du quotient familial (CAF ou MSA) de la famille.

Base de calcul des tarifs

Les tarifs sont composés :

- D'une cotisation annuelle perçue lors de la première utilisation d'un service
- Du coût de la prestation : repas, accueil périscolaire matin et soir

Le revenu sera défini sur la base de l'année N- 1 et à partir de l'avis d'imposition ou de non-imposition et de l'attestation de paiement adressée par la CAF. Les familles qui ne souhaitent pas justifier de leurs revenus adhèrent de ce fait, au tarif maximum de la prestation du service rendu. Dans le cas d'une garde alternée, des inscriptions spécifiques pourront être réalisées dans la limite des contraintes techniques de gestion des inscriptions par le service enfance jeunesse. Cette inscription se fera sur présentation de justificatifs nécessaires à la prise en compte de la situation de chaque parent.

GRILLES DE TARIFS

Les trois écoles publiques de la commune proposent un accueil périscolaire le matin, à la pause méridienne et le soir. L'accès à ces services est autorisé à l'ensemble des élèves de l'école ayant rempli les conditions d'inscription et de réservation. L'inscription sera réalisée en début d'année scolaire dans le DUI, et pourra être complétée et modifiée conformément au règlement du service. Les familles ont la possibilité de réserver chaque prestation chaque jour. La facturation sera calculée en fonction de la prestation.

Les tarifs des services périscolaires

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	3,75	4,50	7,50	8,25	9,75	10,50	11,25	15,00
Repas	0,95	1,14	1,90	2,09	2,47	2,66	2,85	3,80
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,25	0,30	0,50	0,55	0,65	0,70	0,75	1,00
ALSH périscolaire soir / étude	0,25	0,30	0,50	0,55	0,65	0,70	0,75	1,00
RESIDENTS NON -ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	5,63	6,75	11,25	12,38	14,63	15,75	16,88	22,50
Repas	1,43	1,71	2,85	3,14	3,71	3,99	4,28	5,70
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,38	0,45	0,75	0,83	0,98	1,05	1,13	1,50
ALSH périscolaire soir / étude	0,38	0,45	0,75	0,83	0,98	1,05	1,13	1,50

Les tarifs de l'accueil extrascolaire : vacances et mercredi

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	3,75	4,50	7,50	8,25	9,75	10,50	11,25	15,00
Journée complète	4,25	5,10	8,50	9,35	11,05	11,90	12,75	17,00
1/2 journée sans repas	1,63	1,95	3,25	3,58	4,23	4,55	4,88	6,50
1/2 journée avec repas	2,75	3,30	5,50	6,05	7,15	7,70	8,25	11,00
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 350	351 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	>1 400
Cotisation annuelle	5,63	6,75	11,25	12,38	14,63	15,75	16,88	22,50
Journée complète	6,38	7,65	12,75	14,03	16,58	17,85	19,13	25,5
1/2 journée sans repas	2,44	2,93	4,88	5,36	6,34	6,83	7,31	9,75
1/2 journée avec repas	4,13	4,95	8,25	9,08	10,73	11,55	12,38	16,5

CREATION DU DUI

Le Dossier Unique d'Inscription permet aux familles d'inscrire leurs enfants aux écoles de la commune, aux accueils périscolaires et extrascolaire.

- DUI complet avec pièces justificatives de revenus et d'attestations obligatoires
- DUI incomplet : la non fourniture des pièces justifiant les revenus au moment de la première constitution de l'inscription, dans les délais impartis, entraînera l'application du tarif maximum jusqu'à présentation de l'ensemble de ces pièces sans effet rétroactif.

LES ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT (EN COURS DE CONSTRUCTION)

Activité	Intervenant ou Structure	Statut de l'intervenant	Observations (Dont existence d'une convention)
Romagnat Tennis Club	Fabien DUMOUSSET	Professionnel	
Foyer Laïque d'Éducation Populaire	Jean ALAMAR	Président	
Romagnat Gym	Blandine CARSAC	Président	
Éveil romagnatois	Julie PAULON	Professeur de musique	
Amicale laïque	Andrée HUGON	Présidente bénévole	